

COLLECTIVITÉS (COMMUNES ET INTERCO) DE MOINS DE 10 000 HABITANTS



Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou

**LE RUCHER CITOYEN, DES
HABITANTS ŒUVRANT POUR
L'INTÉRÊT COMMUN**

Nom du BET / AMO

*Association Empreintes citoyennes

La démarche s'inscrit dans un
cadre réglementaire

☐ OUI ☒ NON

La démarche est

☐ PONCTUELLE ☒ PÉRENNE

La collectivité/métropole
participe à un programme

☐ OUI ☒ NON

ENVIRONNEMENT

THÈMES

GOUVERNANCE

VIE ÉCONOMIQUE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ÉQUIPEMENTS / INFRASTRUCTURES

MOBILITÉ

RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

Le Rucher Citoyen est un collectif d'habitants, issu de la volonté des élus de permettre à des Bartholoméens, volontaires et tirés au sort, de s'impliquer dans l'évolution de la commune sur des sujets d'intérêt général et collectif. Cette instance s'inscrit dans une démarche de participation citoyenne dans laquelle la municipalité souhaite s'engager durablement

LA DÉMARCHE

PRÉPARATION

* contexte, qui initie le projet, objectifs poursuivis, date de mise en place du projet, coût total du projet, territoire concerné, transparence des documents et de la démarche depuis sa mise en place, calendrier de suivi, communication, etc.

Lors du précédent mandat (2014/2020), les élus ont expérimenté diverses actions de participation citoyenne, comme les Comités Participatifs de Secteurs et des projets participatifs autour du réaménagement d'un parc, de la création du nouveau logo de la ville.

L'ambition du mandat (2020/2026) est d'inscrire durablement l'engagement citoyen et les pratiques de coopération entre citoyens, élus et agents dans des projets structurants pour la municipalité et d'intérêt général.

Après la période Covid, les élus ont convié les habitants à une réunion publique pour échanger sur la démocratie participative et les inviter à s'engager dans la démarche de participation citoyenne de la collectivité.

Au regard de l'intérêt des habitants et pour mener à bien cette ambition, les élus ont fait appel à Empreinte Citoyennes. Cette structure a conduit pendant 9 mois cette démarche de coconstruction.

Dans un premier temps, Empreinte Citoyenne a accompagné les élus pour préciser leur politique citoyenne : sa raison d'être et ses priorités.

Une fois les orientations fixées, la procédure de co-construction s'est mise en place avec les habitants, les élus et les agents. Il y a eu une alternance entre des ateliers avec les habitants, un travail avec les directeurs des services et des validations par les élus. Les habitants présents lors de la première réunion publique ont été invités par mail à participer à cette démarche. Ils sont 17 à avoir participé aux deux rencontres de co-construction.

Chaque rencontre était construite de la même façon :

- un temps d'interconnaissances habitants et élus,
- puis présentation de la matinée,
- partage d'informations essentielles (évolution du projet, amendement entre les ateliers) avant les travaux collectifs en petits groupes (réflexion et co-construction),
- et enfin restitution des travaux et bilan de matinée avec une présentation des étapes suivantes.



LA DÉMARCHE

Après chaque rencontre, un compte-rendu a été transmis aux participants précisant leurs contributions. La première rencontre avait pour objectif de s'accorder sur une définition commune de la citoyenneté à Saint-Barthélemy-d'Anjou et aussi enrichir le projet des élus par des remarques et propositions des habitants.

La deuxième rencontre a permis d'enrichir les propositions de la première rencontre, préalablement retravaillée par les directions des services de la Ville. Cette deuxième rencontre a permis aussi de créer un plan d'action des 4 missions jusqu'en 2026.

De cette démarche : Sept objectifs ont été fixés :

- Contribuer à l'épanouissement de chacune et chacun des bartholoméens,
- Faire vivre la diversité bartholoméenne,
- Libérer la parole citoyenne,
- Redonner confiance en la démocratie,
- Renforcer le civisme et la civilité,
- Développer un sentiment d'appartenance à la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou,
- Œuvrer à l'identité dynamique et innovante de la commune.

Quatre missions :

- 1) Créer une instance de participation citoyenne
- 2) Développer une démarche pédagogique autour de la citoyenneté
- 3) Proposer des espaces de dialogue et de débat
- 4) Soutenir les initiatives des citoyens Ce travail de mise en place a amené les élus à prendre la décision de créer un poste de chargée de mission citoyenneté pour assurer le bon déroulement de ce projet.

Pour superviser toute cette démarche, il a été créé une commission extramunicipale constituée de 2 élus de la majorité référents de la thématique, d'un représentant de chaque minorité (soit 2 élus), d'habitants ayant participé à toute la démarche de mise en place (7 sièges prévus) et de la chargée de mission citoyenneté.

Pour la suite de cette présentation, nous parlerons uniquement de l'instance de participation citoyenne qui s'est nommée elle-même le Rucher Citoyen.

ÉTAPES ET DÉROULEMENT

* réalisation, animation, méthode, outils, prise en compte des citoyens à chaque étape, reconnaissance de la maîtrise d'usage, scénarios alternatifs, obstacles ou aléas rencontrés, innovations, etc.

41 personnes sont devenues membres du Rucher Citoyen en juin 2023. Les groupes étaient composés de 3 à 12 personnes. Sur la première année, 26 personnes en moyenne ont participé aux plénières. Une plénière de rattrapage organisée après chaque plénière en présence de membres du Rucher Citoyen, d'un élu et de la chargée de mission.



Pour faire collectif, il est important de participer aux échanges de mise en place (partage des valeurs, des principes d'action, interconnaissances).

Les groupes projet s'organisent suivant leurs disponibilités et celle de la chargée de mission dans un premier temps. Une fois le projet défini, le groupe rencontre les élus référents (chaque groupe a 2 élus référents) pour s'accorder sur le projet : la visée, les objectifs et la démarche envisagée. Puis, le groupe construit son projet et rencontre les élus référents et/ou techniciens pour enrichir leur compréhension du sujet (connaissances techniques, méthodologie de projet...), vérifier la faisabilité du projet et s'accorder sur les suites à donner. Les 5 groupes projets ont vocation à aller à la rencontre des habitants et ainsi à ouvrir la participation citoyenne au plus grand nombre.

Ci-après trois exemples de deux groupes.

- Le groupe « citoyenneté » travaille à définir ce qu'est la citoyenneté à Saint-Barthélemy-d'Anjou, avant de rendre cette définition plus concrète et adaptée à toutes et tous. Leur visée est l'émancipation de tous avec une attention particulière pour les personnes les plus éloignées de cette dynamique. Ils ont conscience des freins présents. C'est pourquoi, ils ont créé une illustration comme support d'échange sur la citoyenneté. Ils l'ont testé auprès des membres du Conseil Municipal des Jeunes, d'un collectif de collégiens et bientôt auprès de personnes en insertion en partenariat avec le CCAS. Ce groupe œuvre aux différentes formes de rencontres avec les habitants en participant au café citoyen des élus, à la fête de la commune, aux vœux du maire, au premier anniversaire du Rucher Citoyen, à une conférence sur la citoyenneté ...
- Le groupe "environnement" a pour objectif de végétaliser, rafraichir et embellir des espaces publics. Après le repérage de 28 zones à considérer et échanges avec élus, ils ont priorisé 8 projets. Pour la création de l'écran végétal d'une école à proximité d'un carrefour très fréquenté, ils ont collaboré avec les enseignants, l'association des parents d'élèves, les agents de la collectivité p o u r l'élaboration du projet, l'information auprès des parents et des enfants. De plus, lors de l'aménagement , une cinquantaine d'enfants ont aidé pour planter les arbustes. L'opération s'est achevée avec une inauguration un vendredi et l'affichage de deux panneaux d'information sur cette opération. Pour l'aménagement d'un espace public dans un autre quartier, le groupe a fait du porte-à-porte pour informer les habitants (150 maisons) du projet et les inviter à participer à une première réunion de concertation. Ils ont invité les familles présentes à cette réunion à poursuivre avec eux le projet avant de présenter l'aboutissement de ce travail lors d'une nouvelle réunion ouverte aux habitants de ce quartier.

Une personne est devenue membre actif du groupe et un petit collectif d'habitants se met en place pour créer un jardin partagé avec un statut associatif. Le groupe « environnement » prévoit de poursuivre l'information auprès des habitants et des créations d'objets vont se faire en partenariat :

- Les nichoirs avec le service des TAP (avec toutes les écoles publiques et privée)
- Les hôtels à insectes avec l'école maternelle du secteur
- La boîte à livres avec une association locale

Les familles du quartier seront aussi invitées à participer aux plantations de fruitiers et au pique-nique d'inauguration au printemps 2026

IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS & ACTRICES

* parties prenantes, publics cibles, publics éloignés (nombre de personnes concernées), présence de contradictoire durant la démarche (quand (calendrier) et comment, quelles implications ?) etc.

L'instance de participation citoyenne revêt plusieurs objectifs : • Permettre aux citoyens de s'emparer de projets impactant pour la commune,

- Multiplier les contributions préalables à la prise de décision par la municipalité,
- Diffuser une compréhension du fonctionnement des collectivités auprès de la population

Définit lors de la mise en place de la démarche globale entre habitants et élus, elle est constituée de personnes volontaires et de personnes tirées au sort selon des critères générationnels, géographiques et paritaires soit 16 volontaires et 24 tirés au sort ; mandatés pour 3 ans.

1ère étape : constitution du Rucher Citoyen

- Mars 2023 : campagne d'information et invitation à se manifester pour devenir membres de cette instance auprès des habitants, affiches dans la ville, flyers dans les équipements, articles dans les journaux et dans le bimensuel communal, via les réseaux sociaux. Les habitants volontaires se sont manifestés rapidement.
- Avril 2024 : au regard de la répartition des volontaires, le tirage au sort est mis en place pour tendre vers la représentativité définie. Sont invités les membres de la commission extramunicipale citoyenneté et ceux de la commission électorale. Chaque personne tirée au sort (120 pour arriver à 24 accords) a reçu un livret d'information et un courrier les informant du passage de deux élus à leur domicile.

LA DÉMARCHE

Pour préparer les élus à ces rencontres, une réunion d'information et d'échange a été organisée avec la chargée de mission citoyenneté et les conseillers municipaux de la majorité. Un livret leur a été remis reprenant l'ensemble des informations. Les élus, en binôme, ont été à la rencontre des personnes tirées au sort pour échanger sur les missions et l'intérêt de ce groupe (entre avril et juin 2023).

- Mi-juin 2023, une fois le groupe constitué, la première plénière du Rucher Citoyen a été proposée. 2ème étape : mise en place du Rucher citoyen Les plénières (séance un samedi matin avec l'ensemble des membres du Rucher Citoyen avec un temps en présence des élus) ont toujours été préparées avec des membres de l'instance et la chargée de mission (généralement 1 rencontre en amont). Ils peuvent ainsi coanimer les plénières.

Pour que les membres du Rucher Citoyen aient la même information, ils ont reçu avec l'invitation :

- une présentation de la démarche et de l'instance
- et un sondage (leurs disponibilités, leurs propositions de sujets d'intérêt collectif, leur proposition de nom pour l'instance)

La première plénière avait pour objectif de :

- Faire connaissance et partager les motivations entre membres
- Présenter la démarche globale et les missions de l'Instance
- Elaborer les bases de la charte de l'instance
- Proposer des noms pour cette instance Le groupe a souhaité voter dès cette rencontre et a choisi de s'appeler « Rucher Citoyen »
- Echanger autour de pistes d'actions

En octobre 2023, la deuxième plénière a abouti à :

- L'élaboration de la charte du Rucher Citoyen Ecrite en amont par un petit groupe de l'instance, pré-validé par les élus, elle a été transmis en amont à l'ensemble des membres de l'instance pour qu'ils aient la possibilité de l'amender avant la plénière d'octobre.
- La création de 5 groupes projets en auto-saisine à partir des sujets proposés lors de la 1ère plénière. Les critères de choix et l'animation ont été élaborés en amont avec des membres du Rucher Citoyen.
- La formation au fonctionnement de la municipalité (présence des élus et du DGS avec visite de plusieurs services de la Ville et repas partagé offert par la municipalité).

Nous organisons 2 plénières par an pour mettre en commun les avancées de chaque groupe et des actions communes.

RETOURS

* évaluation en interne par le porteur de projet et par les citoyens, impact de la démarche sur le projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?

Dès le départ des bilans annuels étaient prévus avec les membres. Le premier a eu lieu en octobre 2024 en utilisant une technique d'animation spécifique (Chapeau de Bono) Ce bilan a mis en avant :

- La « bienveillance collective »
- La pluralité des compétences
- Le sentiment de liberté des membres : expressions, choix des sujets, des méthodes, de l'organisation interne
- L'envie de mieux connaître les projets des autres groupes
- L'importance d'avoir des groupes d'au moins 7 personnes pour la dynamique interne
- L'insuffisance d'ouverture aux autres habitants du à la première phase de mise en place avant la concrétisation des projets. Une volonté affirmée des membres de coopérer avec les habitants, les élus, les agents et les parties prenantes.

La plus grande difficulté relevée est de maintenir un collectif de 40 personnes. En octobre 2024, quinze personnes avaient quitté le Rucher Citoyen dont dix pour des problèmes de disponibilités, deux n'ont jamais participé, deux n'étaient pas en accord avec le fonctionnement et une aurait eu besoin d'un accompagnement individuel.

Le choix de laisser aux membres du Rucher Citoyen toute latitude pour définir leur thématique d'action et leur organisation propre pouvait être déstabilisant pour des personnes non habituées à cette liberté de pensée. Il n'est pas donné à tous de pouvoir élaborer un projet et pour cela la chargée de mission a proposé des outils méthodologiques créatifs et participatifs.

Une autre difficulté rencontrée est celle du temps. Il n'est pas aisé de trouver des temps disponibles communs entre les membres d'un même groupe. Chacun a pu s'investir à sa façon dans le respect des disponibilités et volontés personnelles y compris sous forme de participation en distantiel. De plus, le rythme d'avancée des groupes et celui d'une collectivité sont bien différents et ont un impact sur la progression des projets. Des temps de régulation entre élus et agents ont été mis en place pour échanger sur la progression des projets et du contexte local. Nous n'avons pas réussi à accueillir des mineurs à partir de 16 ans.

L'équipe d'animateurs jeunesse et la chargée de mission citoyenneté étaient trop récents pour avoir eu le temps de créer des liens de confiance avec ce public (arrivée sur leur poste en 2021 et 2022).

LA DÉMARCHE

Les élus comme les membres de l'instance sont conscients d'être dans une démarche expérimentale. La construction se fait au furet-à-mesure des avancées dans l'organisation et les projets. Ainsi a été décidé de mettre sous forme de règlement de fonctionnement les méthodes et organisations déployées. Validé par les membres du Rucher Citoyen et les élus en janvier 2025, il permet de clarifier les règles pour tous. Entre ce bilan en octobre 2024 et la plénière suivante en janvier 2025, les membres du Rucher Citoyen et les élus ont manifesté, puis validé lors de la plénière leur intention réciproque de poursuivre le Rucher Citoyen au-delà des élections municipales de 2026.

Effets obtenus :

- Implication d'une trentaine de personnes du Rucher Citoyen
- Participation d'environ 250 personnes aux différents projets et animations du Rucher Citoyen (1er anniversaire par exemple)
- Constitution d'un collectif mobilisateur, créatif, où règne une ambiance conviviale et émulative : en quelques mois et deux plénières les membres du Rucher Citoyen ont défini leur charte de fonctionnement et les thématiques de projets structurants.
- Montée en compétences des membres du Rucher Citoyen : meilleure connaissance du fonctionnement de la commune, de l'agglomération, de l'animation de réunion...
- Concrétisation de projets d'intérêt collectif.

AJOUTS SUR LA DÉMARCHE

Trois autres groupes sont actifs au sein du Rucher Citoyen :

- **Déplacement doux** : ils ont travaillé avec les services techniques de la commune et de l'agglomération à l'aménagement du rondpoint le plus fréquenté de la commune. Il s'agissait de trouver une solution pour sécuriser les vélos et piétons. Le projet est validé, il reste à mettre en place l'aménagement.
- **Dynamique socio-professionnelle** : il s'agit de créer du lien entre les acteurs socio-économiques de la commune. Ils ont rencontré des élus et professionnels d'autres communes qui mènent de telles actions, l'agence qui œuvre dans ce domaine sur l'agglomération avant de définir en partenariat avec les élus référents le projet. Une mission a été élaborée pour accueillir un stagiaire pour aider le groupe à contacter le plus grand nombre d'acteurs et recueillir leurs besoins.
- **Evolution du centre-ville** : l'objectif principal du groupe est de dynamiser le centre-ville en donnant une place plus importante aux piétons pour permettre les rencontres. Ils ont collaboré avec les services techniques de la commune et de l'agglomération, les élus, un prestataire pour aboutir à un projet de réaménagement des zones de rencontre. Des réunions du groupe ont eu lieu dans les salons de thé et bar du centre-ville. Ils ont aussi créé une roue de la fortune pour questionner les habitants sur les zones de rencontre. L'aménagement est prévu pour 2025

Dès le début de la mise en place du collectif, une ambiance conviviale s'est installée et s'est poursuivie même avec l'arrivée de nouveaux membres. Avec le départ de plus de dix personnes, il a été décidé d'accueillir des personnes qui souhaitent s'investir et de renouvelé un tirage au sort. Cette fois-ci, les binômes pour aller à la rencontre des personnes tirées au sort étaient constitués d'un élu et d'un membre du Rucher Citoyen. Cette démarche a été appréciée de tous, elle permet de valoriser les personnes mêmes si elles ne souhaitent pas donner suite et de faire connaître le Rucher Citoyen. Ce premier contact est important. L'animation des rencontres est aussi un élément essentiel pour créer une ambiance conviviale tout en étant constructif. Toutes ces attentions sont appréciées par les membres du Rucher Citoyen qui y contribuent eux aussi par leur engagement et leur convivialité. Pour informer les habitants des actions du Rucher Citoyen, différents outils de communication ont été utilisés entre février 2023 et mars 2025 :

- Création d'une plaquette présentant le Rucher Citoyen et les cinq groupes
- 6 articles ou dossiers dans le magazine municipal
- 28 articles dans la presse locale
- Une campagne dans les sucettes pour le lancement de l'instance
- Flyers pour le premier anniversaire et pour le « Labo des transitions » (programmation coconstruite entre les élus et le Rucher Citoyen entre mars et octobre 2025 dont la conférence de lancement sur la citoyenneté).